AILLY SUR NOYE

La mouche de la Noye
3 Boulevard Gallieni - Mairie d'Ailly sur Noye - 80250 AILLY SUR NOYE
Tél. : 0322410704 (tel:0322410704) - Email : aappmaaillysurnoye@gmail.com (mailto:aappmaaillysurnoye@gmail.com)
http://aappmaaillysurnoye.jimdofree.com (http://aappmaaillysurnoye.jimdofree.com)

Fiche AAPPMA

L'ensemble des parcours n'est pas réciprocitaire.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms
- La Noye

Etangs : 6 hectares
- Le marais de Berny
- Le Trou aux plaisirs
- Le Plan d'eau

Membres du bureau

Président
CORDE Eric

Vice-Président
DERAMBURE Pascal

Trésorier
DUFOUR Bruno

Secrétaire
BOURSIER Didier

Types de pêche pratiqués

Services

Présentation

L'association "La mouche de la Noye" dispose des droits de pêche sur la rivière Noye, classée en première catégorie piscicole.

Elle posséde également les droits de pêche sur le plan d'eau de Berny, ainsi que sur plusieurs étangs de seconde catégorie.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	-	93.50€	29.50€	40.00€	7.00€	15.50€	35.00€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	45.00€	36.00€	45.00€	36.00€	15.00€	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Jean-Marie GUIDE - 44, route de Moreuil - 80250 AILLY SUR NOYE -
Office du Tourisme Avre Luce Noye - 1 , rue du Docteur Binant - 80250 AILLY SUR NOYE -

Réglement

La pêche NO KILL est préconisée.

ÉTANG :

Lors du rempoissonnement annuel des étangs, la pêche aux blancs sera fermée pour une durée d'un mois, des affiches seront disposées sur les arbres entourant le plan d'eau ainsi que sur les panneaux d'informations disposés autour du plan d'eau.
Pour les carnassiers le nombre est limité à un brochet ou un sandre par jour de pêche.
La pêche à la carpe de nuit et la pêche en barque sont interdites.

RIVIÈRE :

La pêche à la truite n'est autorisée que le mercredi, samedi, dimanche, et jours fériés à partir de 8 heures 00.

La pêche à la cuiller est interdite le week end de lâcher ainsi que le mercredi et jour de fête qui suivent ce lâcher.

AILLY SUR NOYE

La mouche de la Noye
3 Boulevard Gallieni - Mairie d'Ailly sur Noye - 80250 AILLY SUR NOYE
Tél. : 0322410704 (tel:0322410704) - Email : aappmaaillysurnoye@gmail.com (mailto:aappmaaillysurnoye@gmail.com)
http://aappmaaillysurnoye.jimdofree.com (http://aappmaaillysurnoye.jimdofree.com)

Fiche Parcours

Plan d'eau

Ce parcours n'est pas réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 5.35 Ha

Type(s) de pêche :

Services :

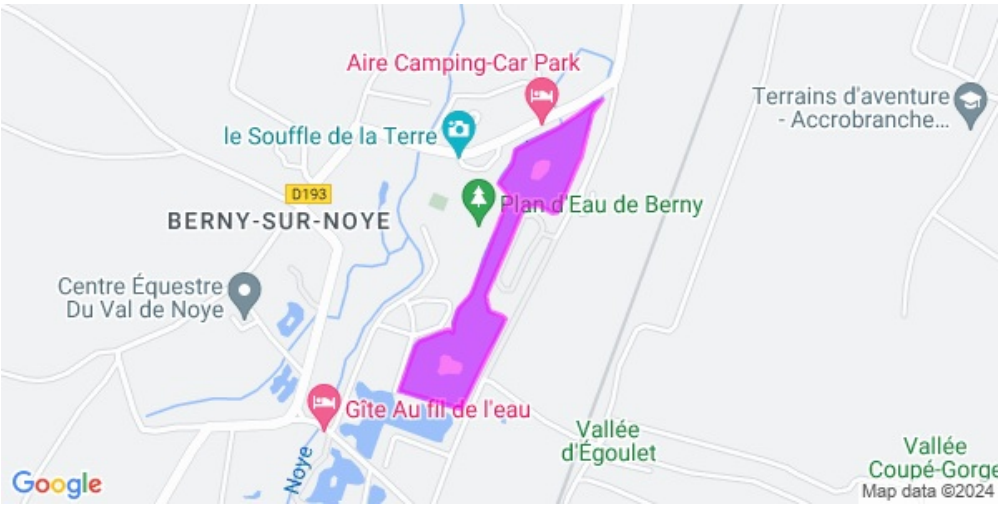

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Lors du rempoissonnement annuel des étangs, la pêche aux blancs sera fermée pour une durée d'un mois, des affiches seront disposées sur les arbres entourant le plan d'eau ainsi que sur les panneaux d'informations disposés autour du plan d'eau.
4 cannes dont 2 réservées à la pêche aux carnassiers (posées sur 10m au maximum).
4 cannes pour la pêche à la carpe.
Brochet : 60 cm Sandre : 50 cm
Le nombre de prise est limité à 1 brochet ou 1 sandre par jour (No kill recommandé).
Les carpes, carpeaux, tanches, black bass, perches devront impérativement être remis à l'eau.
La berge du spectacle son et lumière n'est pas accessible à la pêche.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Spécificité
La berge du spectacle son et lumière n'est pas accessible à la pêche.

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie